

Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche

POURQUOI ADHÉRER ?

- **Pour avoir un interlocuteur** au téléphone ou par mail, qui me comprend et me renseigne.
- **Pour être informé sur la réglementation**, sur l'hygiène, l'étiquetage, le droit du travail, etc...
- **Pour être défendu** : par le Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie ou par un avocat, avec une prise en charge de ses honoraires en cas de litige dans le cadre de la **Protection Juridique** (1^{er} rendez-vous gratuit pour les adhérents par un conseil).
- **Pour recevoir la documentation obligatoire** dans mon entreprise :

| Exemples | ADHERENT | NON ADHERENT |
|---|----------|--------------|
| Document Uniques d'Evaluation des Risques professionnels | Gratuit | 100 € |
| Affichage obligatoire | Gratuit | 100 € |
| Affichage produits surgelés | Gratuit | 50 € |
| Modèle relevé d'heures hebdomadaires | Gratuit | 50 € |
| Liste des documents à tenir à la disposition de l'Inspection du Travail | Gratuit | 100 € |
| Convention Collective de la Boulangerie-Pâtisserie | 13 € | 50 € |
| Classeur Hygiène-Sécurité | Gratuit | 200 € |

- **Pour me former** (ou mes salariés) : organisation de stages toute l'année. Les dossiers de prise en charge sont faits par nos soins.
- **Pour publier des offres et demandes d'emploi et partager vos publications** sur les Pages Facebook du Groupement départemental et régional
- **Pour bénéficier d'offres tarifaires intéressantes** auprès de nos partenaires (Vérification électriques, Vérification extincteurs, Laboratoire Cérès). Nous consulter.
- **Pour recevoir** le journal périodique **Atouts Pains & Pâtisseries** du Groupement départemental.
- **Pour recevoir les formulaires de remboursement AG2R** dans le cadre du fonds de péréquation (maternité, départ à la retraite, etc...).
- Et enfin, l'avantage financier d'adhérer à **BOULANGER DE France** (310 €/2ans au lieu de 620 € puis 1 000 € pour les non adhérents).

CE QUE NOUS NE POUVONS PAS FAIRE

- Garantir à chacun les ventes et la prospérité par la suppression de toute concurrence.
- Régler tous les conflits personnels entre boulangers-pâtisseries et les fournisseurs.
- Réparer les fautes nées de l'ignorance et du mépris des avertissements de votre Groupement Professionnel.